

Bonjour à tous et à toutes, je suis Aïssatou Mbodj, je suis chercheuse au CNRS. Je suis anthropologue et comme un certain nombre de collègues, j'ai mené des enquêtes dans des foyers de travailleurs migrants notamment autour de leur transformation en résidences sociales, dans mon cas depuis le début des années 2010. Je vais vous donner quelques éléments de chronologie qui s'appuient sur un ensemble de travaux, à la fois des enquêtes que j'ai menées, mais aussi d'autres travaux.

Je voulais commencer en remerciant le Copaf d'organiser ces moments d'échanges comme celui qu'on a eu dans le cadre du colloque à l'Assemblée nationale en 2023. Le fait d'être réunis ici avec des délégués de foyers qui sont au quotidien en prise avec ces questions, avec des militants qui connaissent très bien l'histoire de ces foyers depuis des années 70 ou 80, et le fait d'associer des députés et des chercheuses en sciences sociales, c'est une belle initiative.

Donc, je voudrais juste donner quelques jalons et notamment insister sur deux questions qui se posent dans les foyers. Les foyers sont à l'intersection des politiques du logement, de politiques urbaines, de politiques migratoires. Mais tout ça s'est beaucoup transformé sur les cinquante dernières années. Et je voudrais poser deux points ou questions : d'abord, autour de la suroccupation et des formes d'hébergement dont on a parlé il y a un instant en évoquant les expulsions qui ont lieu. Et une autre, puisque ça a été un filtre que j'ai suivi, autour des questions de domiciliation et d'adresse. Dans les deux cas, on peut démontrer les resserrements qui se jouent parfois sur ces questions, vraiment très concrètes, et on voit l'effet de politiques beaucoup plus larges.

Des foyers de travailleurs migrants, on connaît surtout la Sonacotra, qui a été créée en 1956 pour héberger des travailleurs algériens. Mais il existe aussi des associations qui se sont créées à partir de la fin des années 50, début des années 60 pour gérer les travailleurs venus de ce qu'on appelait à l'époque l'Afrique noire. Il s'agit d'associations spécialisées comme l'Aftam ou la Soundiata. Et ce choix, dès le départ, signifie que les politiques publiques se sont organisées autour d'une gestion racialisée des populations puisque la Sonacotra accueillait déjà des publics aux origines largement diverses, au moment de l'arrivée des premiers travailleurs ouest-africains à la fin des années 50. Il y a un choix qui est fait d'un traitement spécifique de ces migrants. Et ces associations ont mis en place une gestion particulière s'appuyant sur des hiérarchies qui étaient imaginées comme répliquant celles des régions d'émigration.

En parallèle, les évolutions internes au flux d'immigration depuis l'Afrique de l'ouest renforçaient l'ancrage des résidents à travers une transmission souvent familiale des lits, et l'appropriation collective de ces bâtiments. Alors qu'au sein de l'immigration maghrébine les foyers ont beaucoup plus tôt fait figure de repoussoir alors que les communautés ouest-africaines en ont fait des lieux centraux de leur organisation.

C'était un type d'habitat majoritaire des premiers migrants ouest-africains dans les années 60, 70, mais qui ne lâche plus aujourd'hui qu'une part plus limitée de ces migrants.

Les dernières statistiques, que j'adapte un peu, mais dans le début des années 2000, on était à 31 % des Maliens en région parisienne en foyer, 14 % des Sénégalais, donc ce sont quand même des débuts importants.

Je ne vais pas faire un historique complet, mais je voulais quand même revenir aux années 70, qui sont un moment un peu paradoxal, puisqu'au début des années 70, il commence à y avoir des discussions sur la nécessité de suspendre l'immigration de travail.

Et, en même temps, les débuts des années 70 sont une période d'expansion rapide des foyers avec un pic de construction. Par exemple, pour l'Aftam, qui a atteint sa capacité maximale en 75, avec 39 foyers, où la Sonacotra avec 262 établissements.

Et donc en fait dès 70, la construction de foyers bénéficie de financements jusqu'alors réservés au logement social. C'est aussi un contexte de lutte, on connaît bien le mouvement Sonacotra, mais en fait il y a des luttes dans tous les foyers, et même avant ce qu'on identifie comme le mouvement de la Sonacotra et pour cette raison, on a donc des logements neufs qui sont dédiés au foyer à ce moment-là.

Et on a même des théorisations autour du fait qu'il faut continuer à maintenir, certains l'ont appelé la formule du foyer, qui permet aussi des interventions plus ciblées, auprès de ces populations.

Dans le même temps, du fait aussi des mobilisations, il y a une forte crainte autour des foyers, donc un souhait de contrôler ces lieux.

Et émerge, au début des années 70, la crainte des clandestins et ce avant même qu'il y ait un contrôle et qu'un permis de séjour soit instauré pour les migrants qui arrivent du Sénégal, du Mali et la Mauritanie notamment.

Il y a déjà des demandes, qu'ils soient davantage contrôlés. On voit bien que ce sont des lieux où des formes de contrôle s'exprime très tôt. Et ce sont aussi dans ces années que commence à s'exprimer une inquiétude au fait qu'il peut y avoir des formes de clôture, en tout cas, qui sont imaginées dans ces foyers.

Donc au départ, la suroccupation, qui devient un problème à ce moment-là, est abordé sous l'angle sécuritaire, motivé à la fois par la crainte d'accident et en particulier d'incendie, dont certains faits marquants dans ces années-là, mais aussi par le souci de contrôler ces foyers, notamment d'influence de militants et de formes de politisation interne.

Dans les années 80, on a d'une part des contrôles policiers qui ciblent les foyers pour faire du chiffre et des rafles de sans-papiers mais aussi de plus en plus une anxiété autour de la suroccupation, qui permet de dédouaner les gestionnaires de leur responsabilité dans le mauvais entretien des foyers en disant qu'en fait, l'usure précoce est liée à une occupation des bâtiments qui n'est pas proportionnée aux capacités d'accueil, en pointant les frais supplémentaires qu'occasionne la consommation de fluides, etc. Elle est toujours associée au foyer logeant des migrants ouest-africains mais en même temps ça devient un levier dans les négociations. Par exemple dans les archives j'ai trouvé un audit de gestion de la Soundiata en 86 qui dit: au nom de la solidarité, il faut fermer les yeux sur la suroccupation, mais qu'en échange la totalité des redevances soient encaissée. Donc, c'est un contrat moral implicite qui permet à la fois que ces pratiques soient tolérées mais en même temps qu'elles puissent servir de levier.

Donc dans les années 80, l'appropriation progressive des foyers par les résidents ouest-africains donne lieu à de vives critiques. Et donc il y a de nouveaux discours autour des foyers où les activités artisanales qui avant étaient encouragés sont ciblées. Et à nouveau, la suroccupation devient le mot-clé pour caractériser ces foyers.

C'est dans ce contexte qu'un rapport du député Henri Cuq est publié en 96, sur lequel le Copaf a beaucoup travaillé, afin de disséquer ce document très problématique.

Et dans la foulée donc, un plan de traitement des foyers est mis en place. Avec des critères qui ciblent les foyers où habitent des résidents venus du Mali, du Sénégal et de Mauritanie.

Même s'ils ne représentent qu'une minorité de résidents à l'échelle nationale, ils sont très présents en région parisienne et en particulier à Paris, où ils sont donc majoritaires dans 31 des 41 foyers.

Donc j'irai rapidement sur le plan de traitement des foyers et travailleurs migrants, qui a des dimensions à la fois architecturales, avec la transformation de lieux de vie collectifs en studio, des nouvelles règles de résidence et notamment de l'interdiction de l'hébergement de tiers dans sa canalisation, de manière qui fait que quasiment personne ne peut se saisir de cette possibilité, des nouveaux niveaux de redevance avec parfois un doublement du loyer ou des niveaux de redevances beaucoup plus élevés, une réduction drastique des espaces collectifs et puis un horizon de mixité.

Ce qu'on peut dire aussi sur le plan de traitement des foyers qui démarre en 97 c'est que même si on a l'impression que c'est le même cadre et que les gens se réfèrent toujours au même texte, et ça c'est Laura qui l'a montré, il y a vraiment une évolution très nette.

Et alors qu'au début il y avait des possibilités d'explorer des unités de vie ou d'autres. Plus ça va, plus ça devient une machine implacable avec une organisation énorme.

Et donc la lutte contre la suroccupation est un des objectifs explicites du plan de traitement avec parfois des recommandations de fixer les meubles, pour que personne ne puisse mettre un matelas, une conception de l'espace qui se fait contre la possibilité de l'hébergement.

Donc dans les années deux mille dix, quand j'enquêtais dans des foyers non réhabilités, j'ai plutôt fait le constat d'une tolérance quant aux pratiques d'hébergement. Par exemple, dans certains foyers Coallia, quand c'était quelqu'un d'autre qui venait payer, en fait on lui délivrait un reçu, une quittance, on payait au nom de quelqu'un d'autre, donc c'était une manière de laisser une trace écrite d'une pratique qui n'était pas pourtant reconnu comme telle.

Et ensuite dans certaines réhabilitations, ces documents ont pu servir à certains à se faire reconnaître comme habitants du foyer.

Alors j'irai vraiment très rapidement sur le second point, qui était sur la question de l'adresse. Depuis le départ, distribué aux longs courriers c'est une arme aux mains des gérants. Donc voilà, la question de l'adresse postale et de la domiciliation a toujours été un levier aussi.

Mais au cours des années 2000, les choses se sont compliquées, notamment quand certaines préfectures, dont celle de Paris, se sont mise à refuser un hébergement en foyer comme preuve de domiciliation pour les dossiers de régularisation. Et c'est là qu'on voit, ce que je disais au début, l'intersection entre les politiques et les règlements autour des foyers et les politiques migratoires plus large.

Ça a donné lieu à des stratégies de quête d'une adresse hors du foyer de la part des suroccupants sans-papiers, mais au moment où on leur demandait de faire valoir leur présence au foyer, bien sûr, il n'y avait plus de documents avec l'adresse au foyer, puisqu'ils étaient allés en chercher une adresse ailleurs, sans compter les cas où, parce qu'on a son adresse dans un autre département, on doit déposer sa demande de régularisation ailleurs, on a un dossier qui est inconséquent, etc. Et, tout simplement, on a du mal à récupérer son courrier parce que c'est pas là qu'on habite, et donc ça, c'est vraiment quelque chose qui est fabriqué par ces politiques à ce moment.

Et puis ça s'est étendu aux services fiscaux alors que la déclaration d'impôt était un élément important de la documentation des migrants sans-papiers et qui était normalement considéré comme une preuve solide de la présence d'une personne en France. Et là aussi des associations et notamment le Copaf ont à la fois documenté ces complications et tenté de simplifier ces choses et là, c'était une note de l'administration fiscale sur les domiciles incertain, visiblement des gens très riches qui se retrouvaient à faire que des services fiscaux pouvaient rejeter l'adresse d'un déclarant. Et on se retrouve aussi avec des cas où des structures gestionnaires de foyers ont communiqué la liste de leurs résidents enregistrées aux services fiscaux et là on est dans quelque chose qui ne correspond à aucune pratique administrative attendue, ce qui atteste d'une harmonisation de l'administration, avec la décision interne prise par les directions de foyer de lutter contre les pratiques d'hébergement non déclarées.

Donc, on a dans la salle beaucoup d'experts qui pourront ajouter des éléments sur ces pratiques, parfois à travers des choix administratifs, des pratiques discriminatoires très diffuse parmi les travailleurs sociaux et dans certains espaces et qui contribue à ce que ce

soit de plus en plus compliqué de faire valoir ses droits quand on vit dans un foyer ou dans une résidence sociale qui est issue de la transformation d'un foyer de travailleurs migrants.